Image not found or type unknown

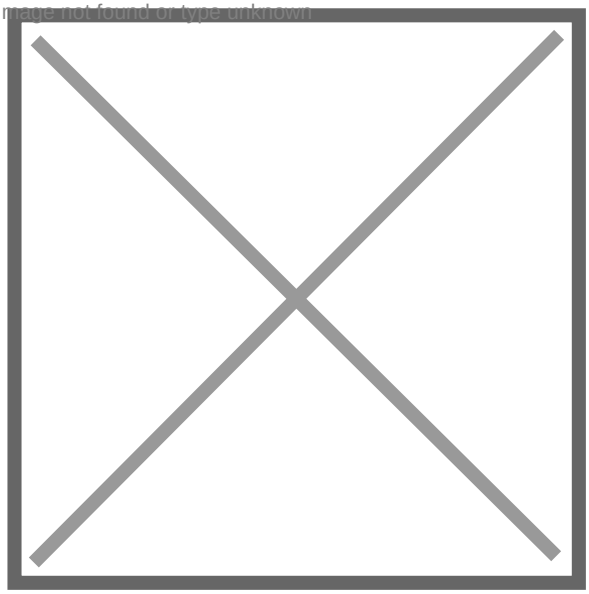

Droit ou non à l'indémnité

Par **momo94_old**, le **06/12/2007** à **09:19**

En raison de la délocalisation de l'intreprise, je vais être licencié pour "faute grave". Les closes de mon contrat de travail englobées l'obligation d'acceptation de mutation. Je ne désires pas être muté, je vais donc être licencié. Ais-je droit à des indémnités, quels sont mes recours ? En vous remerciant par avance. Cordialement.

Par **mathis666_old**, le **07/12/2007** à **02:18**

Le licenciement pour faute grave ne donne pas droit à indemnité, votre employeur à seulement l'obligation de vous verser vos congés payés.

Le licenciement pour faute grave rend impossible le mantien du salarié dans l'entreprise, ainsi votre employeur est en droit de vous dispenser de préavis et à ce titre de ne pas vous le rémunérer.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés